

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 30 mai 2016** à compter de **18 h 30**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Donat Serres.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Laurent Blais, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Suzanne Perron, conseillère
Monsieur Yves Senécal, conseiller
Madame Eve Barrette-Marchand, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Maître Danielle Simard, greffière
Monsieur Jean Bergeron, directeur général

Est absent :

Monsieur Pierre Vocino, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Octroi d'un contrat pour la réfection complète de la section de toit plat - Bassin A et le resurfaçage de la section de toit plat - Bassin B de la toiture du chalet de la piscine.
3. Avis de motion 2016-10 - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 125 000 \$ pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation de la caractérisation et démolition de l'église Christ-Roi, l'acquisition de matériel et divers autres travaux.
4. Période d'intervention des membres du conseil.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

2016-05-190

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yves Senécal
APPUYÉ DE : madame Suzanne Perron
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-05-191

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION COMPLÈTE DE LA SECTION DE TOIT PLAT - BASSIN A ET LE RESURFAÇAGE DE LA SECTION DE TOIT PLAT - BASSIN B DE LA TOITURE DU CHALET DE LA PISCINE

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres sur invitation, à la demande de soumissions pour la réfection complète de la section de toit plat - Bassin A et le resurfaçage de la section de toit plat - Bassin B de la toiture du chalet de la piscine;

ATTENDU que quatre entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU que seule la soumission suivante a été reçue:

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Toitures Roger Lapointe inc.	36 677,03 \$

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 39 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Eve Barrette-Marchand

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la réfection complète de la section de toit plat - Bassin A et le resurfaçage de la section de toit plat - Bassin B de la toiture du chalet de la piscine, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Toitures Roger Lapointe inc., au prix forfaitaire soumissionné, soit 36 677,03 \$. Ce contrat est accordé aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro TP-16-107 et à la soumission retenue.

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Cette dépense sera imputée au règlement d'emprunt numéro 1383-E (projet TP1620).

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION 2016-10

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 125 000 \$ POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE LA CARACTÉRISATION ET DÉMOLITION DE L'ÉGLISE CHRIST-ROI, L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ET DIVERS AUTRES TRAVAUX

Avis de motion est donné par monsieur Christian Caron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 125 000 \$ pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation de la caractérisation et démolition de l'église Christ-Roi, l'acquisition de matériel et divers autres travaux.

Les membres du conseil ont reçu le règlement visé par l'avis de motion.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2016-05-192

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 34

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Suzanne Perron
APPUYÉ DE : monsieur Yves Sénécal
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

Me Danielle Simard, greffière